



AAA008E

5h dont 30 mn d'encadrement 350,00 €^{HT}

Objectifs

Découvrir les règles essentielles relatives aux procédures d'exécution et de recouvrement (saisies des meubles et immeubles, des biens corporels et incorporels • Injonction de payer, avis à tiers détenteur)

Profil Stagiaire(s)

Collaborateur non juriste qui souhaite connaître les conséquences juridiques en cas de non-paiement d'une dette par un client, collaborateur non juriste amené à correspondre avec un service contentieux.

Profil animateur(s)

Juriste spécialisé en droit des sûretés.

Concepteur des modules

Spécialiste de la modalité de formation à distance.

Contactez-nous

Conseiller formation
09 88 66 10 00
inscriptions@demoss.fr



MODULES

Connaître les procédures d'exécution, les saisies des meubles corporels et incorporels

Les procédures d'exécution permettent à un créancier d'obtenir le paiement d'un débiteur récalcitrant : par le biais d'un titre exécutoire, le créancier peut demander à un huissier de faire saisir les biens du débiteur, notamment ses meubles corporels ou incorporels (sommes d'argent, par exemple).

Connaître la saisie-attribution, la saisie des biens dans un coffre et la saisie des valeurs mobilières

Parmi les différentes procédures d'exécution, certaines concernent plus directement le banquier : il en est ainsi de la saisie-attribution des comptes bancaires, de la saisie des biens placés dans un coffre-fort ou encore de la saisie de valeurs mobilières ou de parts sociales.

Connaître les mesures conservatoires

Avant de recourir au recouvrement, un créancier peut prendre une mesure conservatoire, sur autorisation du juge : il s'agit d'une saisie conservatoire ou d'une sûreté judiciaire.

Connaître les procédures de recouvrement

Le recouvrement de créances est une procédure réglementée utilisant des moyens légaux, amiables ou judiciaires, afin qu'un créancier puisse contraindre le débiteur au règlement de ses créances. Il existe plusieurs sortes de procédures relatives aux natures des créances.

Connaître la mise en oeuvre des principales procédures civiles d'exécution

Titre exécutoire, saisie-attribution, saisie des droits d'associés, avis à tiers détenteur... ces différentes procédures civiles d'exécution sont autant de moyens centrés sur un même objectif : recouvrer une créance, obliger un débiteur à payer ce qu'il doit. Comment s'y retrouver ?

Connaître les diverses formes de saisie

Deux types de saisie concernent spécifiquement le banquier : la saisie des biens contenus dans un coffre d'une part, la saisie immobilière d'autre part. De plus, que se passe-t-il lorsqu'il y a pluralité de créanciers ? Comment sont répartis entre eux les biens du débiteur saisi ?

MAÎTRISEZ LA RÉGLEMENTATION DES PROCÉDURES D'EXÉCUTION ET DE RECOUVREMENT - DIGITAL ENCADRÉ



AAA008E

5h dont 30 mn d'encadrement 350,00 €^{HT}

Structure

Dès validation de son inscription par DEMOS, l'apprenant reçoit par mail une confirmation d'accès sur le « HUB de formation à distance DEMOS ». Cet accès est personnel et sécurisé par un mot de passe.

Durant la validité de son programme, l'apprenant se forme en réalisant, 100% à distance et à son rythme, ses modules eLearning.

A tout moment, il peut solliciter le service d'Assistance Demos pour toute question d'ordre technique ou fonctionnel (prise en main de la solution).

L'apprenant est encadré par le service support Demos qui le suit régulièrement aux étapes clés de sa formation : relance si non connexion, félicitations, suivi individuel de la progression, clôture. Ce service d'encadrement est assuré par mail (messagerie intégrée au HUB).

A l'issue de la validité de son programme, l'apprenant reçoit, par mail, un certificat de réalisation conforme à ses réalisations.

A l'issue de son programme, l'apprenant est invité à répondre à un questionnaire de satisfaction.

Méthode pédagogique

Disposer rapidement d'un socle de connaissances permettant d'échanger avec un service contentieux ou avec un client faisant l'objet d'une saisie ou d'un recouvrement.